



Résiliation mandat de gestion et garantie loyers impayés

Par **idonto**, le **18/07/2015** à **21:48**

Bonjour

Je fais gérer mon bien par une agence de gestion. Mon locataire vient de donner congé mais celui a des arriérés (1200 €) concernant des loyers non payés. Ayant une garantie loyer impayés une procédure de recouvrement à été lancée par mon mandataire. Est ce que si je résilie mon contrat gli, mon assurance se doit toujours de m'indemniser ? Puis, je souhaite également résilier mon mandat de gestion qui se renouvelle tacitement le 10/09/15 (délais de préavis de 3 mois). Si j'ai bien compris étant donné que l'agence ne m'a pas indiqué que je pouvais résilier le contrat, je peux faire jouer la loi chatel c'est bien ca ?

Merci d'avance pour vos réponses